

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 26 novembre 2019

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 26 novembre 2019 à 20H00
à la salle Bourgo – 1^{er} étage – route de l'Intyamou 36 – Enney

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2020 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Renouvellement des canalisations eaux claires et eau potable – Route de la Poya – Estavannens
 - 2.2.2 Molocks à Enney
 - 2.2.3 Curage du ruisseau des Comballes – Estavannens – complément
 - 2.2.4 Curage ruisseau des 3 eaux – Enney
 - 2.2.5 Ruisseau du Bry – protection contre les crues et les laves torrentielles
 - 2.2.6 Chalet Esserts d'Enbas– Enney
 - 2.2.7 Chalet Tsermon – Villars-sous-Mont
 - 2.2.8 Chalet Crà – Villars-sous-Mont
 - 2.2.9 Chalet neuf – Villars-sous-Mont
 - 2.2.10 Les Perreires – Estavannens
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2020 – 2024
4. Demande de délégation de compétences pour la vente de 2 garages à Villars-sous-Mont
5. Demande de délégation de compétences pour la vente d'indice de construction à Enney

6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2.1 Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges	CHF	8'106'163.00
Total des produits	CHF	7'903'703.00
Excédent de charge	CHF	202'460.00

Les chapitres vous sont détaillés ci-après, avec des explications utiles :

0 Administration :

Le budget 2020, pour l'ensemble de ce dicastère, est plus conséquent car il a été compté une augmentation du personnel, lequel suit la progression de la population. Le personnel sera également renforcé au niveau des forestiers, et les heures de l'accueil extrascolaire, la fréquentation nécessitant une augmentation du personnel sur certaines tranches horaires.

1 Ordre public :

Le budget 2020 de ce dicastère est légèrement supérieur aux précédents exercices en raison de charges augmentées pour le service des tutelles et le financement des investissements pour le Corps des sapeurs-pompiers acceptés l'an dernier (camion tonne-pompe).

2 Enseignement et formation :

Les participations aux dépenses cantonales pour les écoles enfantines et primaires sont en augmentation ; si les frais de fonctionnement des CO augmentent sensiblement, les annuités d'amortissement baissent étant donné que les dettes sont remboursées d'années en années.

L'accueil extrascolaire répond aux besoins et aux attentes des parents et la fréquentation est en augmentation.

3 Culture et loisirs :

Ce dicastère suit une évolution raisonnable au regard de la progression de la population. Le Conservatoire présente une prévision conséquente pour l'an prochain.

4 Santé :

Ce dicastère comprend essentiellement des charges liées cantonales et régionales.

5 Affaires sociales :

Ce dicastère est essentiellement composé de charges imposées par le canton ; ces charges suivent la courbe de progression de la population ; néanmoins, certains postes présentent des augmentations marquées, comme la participation aux structures pour personnes handicapées ou inadaptées.

6 Transports et communications :

Le budget 2020 tient compte de la nécessité de procéder à des réparations de nos routes. Les charges de déneigement sont difficiles à évaluer et la prudence est de mise. Les charges des salaires ont aussi été augmentées, au vu des travaux confiés à l'équipe communale.

7 Protection et aménagement de l'environnement :

Ce chapitre inclut les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets qui doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

Une forte diminution des recettes liées à l'épuration est constatée ; ceci est dû à l'amélioration des installations d'une société qui va payer moins de taxes annuellement. Le poste est néanmoins toujours équilibré.

Au niveau de l'aménagement du territoire, il a été compté des honoraires supplémentaires en prévision d'une éventuelle adaptation de notre plan d'aménagement local suite à une décision du Tribunal cantonal qui affecte la planification communale et cantonale.

De plus, plusieurs tâches liées au contrôle des constructions doivent être confiées à des professionnels. Il en coûte des honoraires.

8 Economie :

Le dicastère de la forêt laisse apparaître en déficit, l'amortissement obligatoire du nouveau tracteur (à raison de 2/3, le tiers restant étant affecté à l'édilité). Cette situation sera effective pour les 5 ans que dureront cet amortissement obligatoire, soit jusqu'en 2022.

9 Finances et impôts :

A relever des rentrées fiscales supplémentaires, principalement dues à l'augmentation de la population et des nouvelles contributions immobilières.

Les amortissements obligatoires tiennent maintenant compte de l'amortissement pour l'Auberge communale. Les intérêts des dettes sont en augmentation ; certains prêts ont été renouvelés à des taux favorables alors que d'autres ont été remboursés.

Des frais sont prévus sur l'école de Villars-sous-Mont, pour y aménager une classe supplémentaire. Ce bâtiment sera transféré au chapitre des écoles aux comptes 2019, car sa vocation est à nouveau scolaire.

La fiscalité a été estimée avec prudence. La réforme fiscale des entreprises RIE 3 nous laisse envisager une diminution des recettes de plus de CHF 120'000.00, compensées par le canton à raison de CHF 28'000.00.

En général :

Une partie des investissements 2019 étant reportés sur 2020 les amortissements obligatoires y relatifs sont donc décalés et ne seront effectifs qu'en 2021. Le plus grand projet, soit l'auberge, est maintenant intégré à ce budget.

Le budget 2020 boucle donc avec un excédent de charges constitué partiellement par des réserves obligatoires aux postes 7000 et 7100 ; les recettes fiscales sont évaluées avec grande prudence.

2.2 Budget des investissements :



COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Renouvellement des canalisations d'eaux claires et d'eau potable – Route de la Poya
Financement

But de la dépense :

- Renouvellement du collecteur des eaux claires de la route de la Poya.
- Renouvellement de la canalisation d'eau potable de la route de la Poya.
- Réfection de la route de la Poya.
- Le montant de l'étude de cette réalisation est inclus dans la demande de crédit.

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

7000.501.01 – approvisionnement en eaux	CHF	55'000.00
7100.501.01 – protection des eaux	CHF	95'000.00
6200.501.13 – route de la Poya	CHF	150'000.00
Total à financer	CHF	300'000.00
Coût annuel – intérêt 1 %	CHF	3'000.00
Coût annuel amortissement 4 %	CHF	12'000.00

Financé par un emprunt.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Molocks à Enney
Financement

But de la dépense :

- Acquisition et installation de molocks dans l'ancienne cour d'école à Enney en remplacement des conteneurs existants.
- Il s'agit d'augmenter la capacité de réception des ordures ménagères.
- Améliorer l'esthétique de la place et diminuer les problèmes d'odeurs.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 7200.501.00

Coût devisé des travaux	CHF	30'000.00
Total à financer	CHF	30'000.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Les Comballes – Estavannens – complément
Financement

But de la dépense :

- Crédit complémentaire pour le curage du ruisseau suite à d'importantes dégradations durant l'année passée.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 7500.501.06

Coût devisé des travaux	CHF	64'380.00
Subvention à déduire 67 %	CHF	42'530.00
Total à financer	CHF	20'950.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Ruisseau des 3 eaux – Enney
Financement

But de la dépense :

- Curage du ruisseau et bétonnage de l'entrée sous la route de la Vudalla.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 7500.501.06

Coût devisé des travaux	CHF	20'460.00
Subvention à déduire 67 %	CHF	13'709.00
Total à financer	CHF	6'751.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Ruisseau du Bry – protection contre les crues et laves torrentielles
Financement

But de la dépense :

- Impasse du Bry : réaménagement du chemin d'accès au passage à gué avec un rehaussement pour empêcher les eaux et les laves torrentielles de sortir du lit du cours d'eau à cet endroit.
- La Boëna : remodelage du terrain en amont de la ferme de la Boëna et création d'une nouvelle digue dans la continuité de la digue existante.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 7500.501.06

Coût devisé des travaux	CHF	42'700.00
Subvention à déduire 67 %	CHF	28'609.00
Total à financer	CHF	14'091.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Chalet de Crà – Villars-sous-Mont
Financement

But de la dépense :

- Réfection des façades, remplacement de la porte d'écurie et refaire le chapeau de la cheminée.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9460.503.03

Coût devisé des travaux	CHF	11'000.00
Subvention à déduire 27 %	CHF	2'970.00
Total à financer	CHF	8'030.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Chalet de Tsermon – Villars-sous-Mont
Financement

But de la dépense :

- Réfection d'un pan de toiture.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9460.503.03

Coût devisé des travaux	CHF	24'800.00
Subvention à déduire 27 %	CHF	6'696.00
Total à financer	CHF	18'104.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Chalet neuf – Villars-sous-Mont
Financement

But de la dépense :

- Remplacement de deux portes d'écurie, réfection d'un muret et de l'accès à l'écurie

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9460.503.03

Coût devisé des travaux	CHF	14'600.00
Subvention à déduire 27 %	CHF	3'942.00
Total à financer	CHF	10'658.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Alpage des Perreires – Estavannens
Financement

But de la dépense :

- Drainage du pâturage – étape 2

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9460.503.03

Coût devisé des travaux	CHF	24'600.00
Subvention à déduire 27 %	CHF	7'128.00
Total à financer	CHF	19'272.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Chalet des Esserts d'en bas – Enney
Financement

But de la dépense :

- Réfection de la boîte et de la porte de l'écurie

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9460.503.03

Coût devisé des travaux	CHF	23'200.00
Subvention à déduire	CHF	6'264.00
Total à financer	CHF	16'936.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 5 novembre 2019

Report des investissements

		Charges	Recettes
1400.506.01	Achat véhicule équipé CSPi	45'010.00	
1400.661.00	Subvention ECAB		18'004.00
2920.661.01	Solde subvention pavillon scolaire		8'400.00
6200.501.02	Route du Pliain	32'864.00	
6200.501.12	Réfection du réseau routier	8'400.00	
6200.503.01	Bâtiment édilitaire – étude	25'000.00	
7000.501.00	Réfection de réservoirs et de conduites	30'000.00	
7100.501.02	Collecteur Enney Gare – AICG	180'000.00	
750.501.05	Les Comballes Estavannens	19'900.00	
7500.501.05	Trop Plein les Liapalès	100'000.00	
7500.501.05	Réfection canalisations Liapalès	92'000.00	
7500.661.02	Subventions cantonales Les Comballes		13'333.00
7500.661.02	Subventions cantonales Trop plein Liapalès		67'000.00
7900.503.02	Assainissement Tsorochemon	84'949.00	
7900.503.03	Assainissement Dime	53'576.00	
7900.509.00	Révision du PAL	22'000.00	
7900.661.01	Subventions cantonales assainissement Tsorochemon et Dime		59'464.00
9420.503.00	Rénovation de l'Auberge	50'000.00	
9460.503.02	Travaux chalet le Fragnolet	38'316.00	
9460.661.02	Subvention pour le Fragnolet		10'345.00

Récapitulation du budget de fonctionnement

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'693'051.00	1'238'625.00	1'599'470.00	1'188'215.00	1'485'071.40	1'091'599.75
1 Ordre public	240'088.00	139'882.00	219'860.00	145'876.00	165'194.45	100'594.82
2 Enseignement et formation	1'999'248.00	119'700.00	2'001'369.00	109'793.00	1'785'985.42	110'651.65
3 Culte, culture et loisirs	114'062.00	0.00	100'999.00	0.00	105'754.85	1.55
4 Santé	525'707.00	5'800.00	488'900.00	5'700.00	480'322.30	7'643.60
5 Affaires sociales	677'253.00	0.00	632'249.00	0.00	634'274.82	5.10
6 Transports et communications	493'978.00	11'000.00	437'424.00	11'000.00	457'900.65	11'698.75
7 Protection et aménagement de l'environnement	742'535.00	625'700.00	768'068.00	707'942.00	724'238.19	625'069.84
8 Economie	783'169.00	682'300.00	661'502.00	580'200.00	684'755.58	607'298.45
9 Finances et impôts	837'072.00	5'080'696.00	749'997.00	4'815'652.00	1'300'490.60	5'296'545.27
Totaux fonctionnement	8'106'163.00	7'903'703.00	7'659'838.00	7'564'378.00	7'823'988.26	7'851'108.78
Excédents de charges/produits fonctionnement		202'460.00		95'460.00	27'120.52	

Récapitulation du budget d'investissement

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public	45'010.00	18'004.00	225'048.00	90'019.00		
2 Enseignement et formation		8'400.00	15'000.00	10'500.00	74'938.75	
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	216'264.00		546'877.00	307'456.00	335'618.30	227'776.60
7 Protection et aménagement de l'environnement	889'965.00	275'686.00	893'866.00	232'959.00	102'081.20	91'243.10
8 Economie						
9 Finances et impôts	193'316.00	77'345.00	2'172'508.00	83'566.00	1'477'547.26	1'671'165.81
Totaux investissements	1'344'555.00	379'435.00	3'853'299.00	724'500.00	1'990'181.51	1'990'185.51
Excédents de charges/produits investissements		965'120.00		3'128'799.00		

4. Demande de délégation de compétences pour la vente de 2 garages à Villars-sous-Mont

Le Conseil communal envisage de se dessaisir de deux garages que la commune possède à la place des Loyettes à Villars-sous-Mont.

Pour ceci, il sollicite une demande de compétence pour vendre ces garages au meilleur prix.

5. Demande de délégation de compétences pour la cession d'indice de construction sur du terrain situé au bord de la route du Tôt à Enney

Des promoteurs, ayant pour projet de réaliser une construction sur un terrain classé en zone moyenne densité à Enney, ont abordé la commune pour solliciter la cession d'indice de construction du terrain communal voisin. Le prix offert est de CHF 200.00/m², pour une surface de 209 m²

La commune reste propriétaire du terrain, mais elle cède l'indice uniquement. Il s'agit du terrain sur lequel sont installés les molocks de la route du Tôt et de ce fait il ne pourra pas être utilisé pour d'autres aménagements.

6. Divers

Bâtiment édilitaire : information



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route de l'Intyamou 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME